

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ILE DU BATTOIR
Chemin du 5 Août 1944
Siège social : BEAUREPAIRE (38270)

Déclarée en sous-préfecture de l'Isère (Arr.Vienne)
N° 0383001687

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2020

MAGNAT AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
47 RUE VIMAINÉ
38217 - VIENNE
Tel. 04 74 78 84 00 • Fax 04 74 78 84 01



CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ILE DU BATTOIR
Chemin du 5 Août 1944
Siège social : BEAUREPAIRE (38270)

Déclarée en sous-préfecture de l'Isère (Arr.Vienne)
N° 0383001687

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ILE DU BATTOIR relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 16 Mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Règles générales » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau plan comptable des associations n°2018-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes de l'annexe intitulées « provisions » et « comptes de régularisation » exposent les règles d'évaluation des provisions pour risques et des produits constatés d'avance. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables appliquées par votre association, nous avons vérifié le bien fondé de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

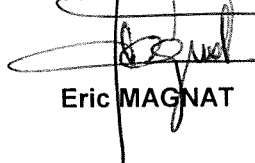
VIENNE, le 26 mars 2021

Le Commissaire aux comptes



Jérémie FOREST

Représentant la société
MAGNAT AUDIT
47 RUE VIMAINÉ
CS 60237
38217 VIENNE CEDEX



Eric MAGNAT

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	7 710	10 500
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de services</i>	330 084	398 881
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	889 858	830 765
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dont Dons manuels</i>		
<i>Dont Mécénats</i>		
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	21 388	51 626
Utilisation des fonds dédiés	32 387	20 112
Autres produits	113	131
Total I	1 281 541	1 312 015
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	281 771	323 829
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	43 423	42 810
Salaires et traitements	645 844	644 750
Charges sociales	199 694	201 244
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	36 209	34 009
Dotations aux provisions	4 476	10 820
Reports en fonds dédiés	49 625	32 387
Autres charges	7 545	15 116
Total II	1 268 587	1 304 964
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	12 954	7 051
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 701	1 601
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	1 701	1 601
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 752	4 955
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	4 752	4 955
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-3 051	-3 354

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	9 903	3 697
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		185
Sur opérations en capital	12 001	1 300
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		17 500
Total V	12 001	18 985
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	12 001	18 985
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	1 295 243	1 332 601
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 273 340	1 309 919
EXCEDENT OU DEFICIT	21 904	22 682
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Prestations en nature	35 990	49 801
Total	35 990	49 801
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	35 990	49 801
Total	35 990	49 801

Comptes annuels annexés au rapport
de commissaire aux comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	6 102	6 102		
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>	23 173		23 173	23 173
<i>Constructions</i>	208 561	65 381	143 180	154 173
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	39 495	36 898	2 597	3 450
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	185 763	88 974	96 790	61 153
Immobilisations financières				
<i>Autres immobilisations financières</i>	141		141	141
Total I	463 236	197 354	265 881	242 091
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	8 627		8 627	1 428
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	13 410		13 410	17 183
<i>Autres créances</i>	128 472		128 472	122 266
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	416 673		416 673	364 547
<i>Charges constatés d'avance</i>	1 796		1 796	718
Total II	568 979		568 979	506 141
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 032 215	197 354	834 860	748 232
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Bilan passif

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>	45 735	45 735
<i>Autres fonds propres</i>	60 127	60 127
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>	229 453	206 771
Excédent ou déficit de l'exercice	21 904	22 682
Situation nette (sous-total)	357 218	335 314
Subventions d'investissement	18 186	
Total I	375 404	335 314
FONDS REPORTES ET DÉDIÉS		
Fonds dédiés	49 625	32 387
Total II	49 625	32 387
PROVISIONS		
Provisions pour charges	61 904	57 428
Total III	61 904	57 428
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	225 291	204 289
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	910	4 258
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 053	23 033
Dettes fiscales et sociales	48 238	46 207
Autres dettes	5 261	3 145
Produits constatés d'avance	31 175	42 172
Total IV	347 927	323 103
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	834 860	748 232
(1) Dont à plus d'un an (a)	185 956	
Dont à moins d'un an (a)	161 062	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	322	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Annexe

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Conséquences de l'évènement COVID-19 dans les comptes annuels

Suite aux mesures de confinement prises par le gouvernement en date du 16/03/2020 afin de limiter la pandémie de COVID-19, l'association a dû réduire très significativement son activité et procéder donc à la fermeture de son établissement. Les activités qui pouvaient l'être ont été menées en distanciel. Depuis la rentrée 2020, le centre a repris une activité normale sauf pour les activités sportives et culturelles.

La réduction de l'activité du centre explique la baisse des ressources liées aux participations des familles, baisse de 64k€ / 26.50% par rapport à 2019.

En revanche, la CAF a indemnisé le centre en retenant les mêmes heures que celles effectuées en 2019 pour les mois de mars à juillet.

Le centre a eu recours au chômage partiel pour un volume de 2 012 heures et ayant donné lieu à une indemnisation de l'Etat pour 20 696 euros. Le reste à charge pour le centre représente 4 833 euros.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CENTRE DE L'ILE DU BATTOIR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 834 860 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 21 904 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement 2018-06, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'objet social de l'association consiste à gérer le centre social, promouvoir, soutenir et favoriser la création et le développement de toutes les activités d'ordre social, familial et culturel ; favoriser le lien social, l'esprit de solidarité, les échanges et le partage d'idées et des moyens, de lutter contre les exclusions, de permettre à toutes les générations de mieux vivre ensemble ; d'accueillir, de rassembler, de coordonner, de gérer des services et des activités à caractère familial, social, éducatif, culturel et sportif, nécessaires à la population de la commune de Beaurepaire et de la communauté de communes du territoire de Beaurepaire contribuant à améliorer la vie quotidienne des habitants.

Les missions sociales réalisées et les moyens mis en oeuvre consistent notamment en:

- l'animation de plusieurs centres de loisirs pour les enfants
- la mise en place d'un lieu d'accueil enfants-parents
- la proposition d'activités sportives, culturelles et éducatives à destination des jeunes et des adultes
- la prévention de la délinquance
- la gestion d'un cybercentre

La première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif constitue un changement de méthode comptable.

/// Règles et méthodes comptables

L'impact du changement déterminé à l'ouverture de l'exercice est imputé en "report à nouveau" soit au 1er janvier 2020.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 102			6 102
Immobilisations incorporelles	6 102			6 102
- Terrains	23 173			23 173
- Constructions sur sol propre	159 897			159 897
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr	48 664			48 664
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	39 495			39 495
- Instal.générales, agencements aménagements divers	86 053			86 053
- Matériel de transport	66 900	60 000	50 300	76 600
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 111			23 111
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	447 293	60 000	50 300	456 993
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	141			141
Immobilisations financières	141			141
ACTIF IMMOBILISE	453 536	60 000	50 300	463 236

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		60 000		60 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		60 000		60 000
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		50 300		50 300
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		50 300		50 300

Immobilisations corporelles

Le bâtiment a fait l'objet d'une décomposition pour les valeurs et durées d'amortissement suivants:

- Terrain: 23 174 euros non amortissable
- Gros oeuvre: 144 834 euros amortis sur 25 ans
- Façades: 15 063 euros amortis sur 20 ans
- Installations générales: 27 808 euros amortis sur 15 ans
- Agencements: 20 856 euros amortis sur 7 ans

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 102			6 102
Immobilisations incorporelles	6 102			6 102
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	32 387	6 547		38 934
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.	22 001	4 447		26 448
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	36 045	853		36 898
- Instal.générales, agencements aménagements divers	37 884	5 577		43 461
- Matériel de transport	53 915	18 786	50 300	22 401
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 111			23 111
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	205 343	36 209	50 300	191 253
ACTIF IMMOBILISE	211 445	36 209	50 300	197 354

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		36 209	36 209
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		36 209	36 209
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		50 300	50 300
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		50 300	50 300

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 143 819 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	141		141
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	13 410	13 410	
Autres	128 472	128 472	
Charges constatées d'avance	1 796	1 796	
Total	143 819	143 678	141
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Organ. soc. - prod. à recevoir	2 052
Divers - produits à recevoir	1 977
Interets courus à recevoir	438
Total	4 467

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	105 861				105 861
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	206 771	22 682			229 453
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	22 682	-22 682	21 904		21 904
Situation nette	335 314		21 904		357 218
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			18 186		18 186
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	335 314		40 090		375 404

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	57 428	4 476			61 904
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	57 428	4 476			61 904
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		4 476			
Financières					
Exceptionnelles		49 625			

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 347 017 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	322	322		
- à plus de 1 an à l'origine	224 970	39 014	108 440	77 516
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 053	37 053		
Dettes fiscales et sociales	48 238	48 238		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 261	5 261		
Produits constatés d'avance	31 175	31 175		
Total	347 017	161 062	108 440	77 516
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	60 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	39 078			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact non parv.	8 608
Int courus sur emprunt	320
Interets courus à payer	322
Dettes provisionnées pour c.p.	2 450
Charges sociales/cp	1 072
Etat charges à payer	4 132
Divers - charges à payer	806
Total	17 710

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	1 796		
Total	1 796		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Activités	31 175		
Total	31 175		

Les produits constatés d'avance sur les activités concernent des activités facturés mais réalisées après la date de clôture. Ils ont identifiés grâce au logiciel de gestion interne du centre social.

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A + B + C
Subv. Projet Initiation	11 000	4 554	4 554		
Subv. Nouvelles activit	7 659	7 659	7 659		
Subv. Poste FONJEP	7 107	975	975		
Subv. Intégration et acc	8 000	4 800	4 800		
Subv. Mildeca		4 000	4 000		
Subv. Etat Drac		2 400	2 400		
Subv. AIR		8 000	8 000		
Subv. Mildeca	4 000			4 000	4 000
Subv. Intégration et ac	2 000			1 200	1 200
Subv. Battle	8 000			8 000	8 000
Subv. Poste Fonjep	2 137			712	712
Subv. Nouvelles activit	7 659			7 659	7 659
Subv. Projet Initiation	7 500			4 554	4 554
Subv. Fond de France	9 700			5 700	5 700
Subv. Fond. de France	7 800			7 800	7 800
Subv. CARSAT	10 000			10 000	10 000
Total	92 562	32 388	32 388	49 625	49 625

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le compte de résultat**Charges et Produits exceptionnels****Résultat exceptionnel**

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Produits des cessions d'éléments d'actif		12 001
TOTAL		12 001

Comptes annuels annexés au rapport
de commissaire aux comptes

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 25 personnes dont 1 apprenti.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		2	2	2
Employés	6	17	23	23
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	6	19	25	25

Engagements donnés

	Montant en €
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>EMPRUNT LOCAL BEAUREPAIRE: Privilège de prêteurs de deniers (capital restant du au 31/12/2020)</i>	134 954
Autres engagements donnés	134 954
Total	134 954

Contributions volontaires

Au cours de l'exercice, notre association a bénéficié des contributions suivantes qui ont été valorisées au compte de résultat sous le poste "Contributions en nature":

- Charges supplétives relatives au bâtiment pour 30 531 euros
- Charges supplétives relatives aux salaires pour 5 459 euros

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes